

La coopération décentralisée, une politique territoriale

Ghislain Brégeot

Décembre 2009

Expressions de la coopération internationale des collectivités

- La coopération décentralisée
- L'aide humanitaire
- Soutien aux initiatives locales, caritatives ou ONG
- Achats éthiques
- Commerce équitable
- Promotion économique
- ...

La Loi ATR du 6 février 1992

- *Art 131 - Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France.*
- *Ces conventions entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux I et de II de l'article 2 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 précitée. Les dispositions de l'article 3 de la même loi sont applicables à ces conventions.*

Loi du 25 janvier 2007

- *Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers.*
- *Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2, L. 3131-1 et L. 3131-2, L. 4141-1 et L. 4141-2. Les dispositions des articles L. 2131-6, L. 3132-1 et L. 4142-1 leur sont applicables.*
- *En outre, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire.*

Apports de la loi de 2007

- Contexte historique
 - Conseil général Deux-Sèvres
 - Tribunal administratif : pas d'intérêt local
- Disparition de la notion d'intérêt local
- Elargissement à la notion d'urgence humanitaire hors convention
- Précisions financières des conventions

Les motivations pour la coopération décentralisée

- L'engagement est fondé sur :
 - Des valeurs universelles (paix, solidarité, engagement citoyen, mondialisation citoyenne...)
 - Apports spécifiques des collectivités locales: démocratie locale, décentralisation
 - Motivation des élus

Quelques chiffres

- 3800 collectivités et groupements :
 - Toutes les régions
 - 80 départements
 - Toutes les grandes villes
 - La plupart de villes moyennes
 - 69 intercommunalités

Quelques chiffres (2)

- Budget :
 - 230 millions d'euros
 - Dont 115 M€ entrent dans l'APD (enquêtes : 2007 - 62 M€ ; 2006 - 54 M€ ; 2005 - 50M€)
- Régions : 84 M€ (33M€)
- Départements : 24 M€ (13M€)
- Communes et groupements : 122 M€ (69M€)
- Participation du MAE aux projets de coopération décentralisée : 7 M€

Exemple de cout de la cooperation décentralisée

	EXEMPLES			
	Allier	Essonne	Ile-et-Vilaine	Isère
Nombre d'habitants dans le département	344 721 hab.	1 200 000 hab.	935 000 hab.	1 100 000 hab.
Budget global du département (I+F)	449 millions d'euros	1,4 milliards d'euros	880 millions d'euros	1,3 milliards d'euros
Budget « relations internationales » en 2008	191 047 euros	960 000 euros	2,4 millions d'euros ⁷	596.000 euros (montant global BP + BS)
Part des relations internationales dans le budget global	0,0004 %	0,7 %	près de 0,3 %	0,05%
Nombre d'€ par habitant (sur montant TP ou TH)	0,55 euros/hab.	0,8 euros/hab. Objectif : Atteindre 1€ par an et par habitant en 2011 soit environ 1 200 000€	2,56 euros/hab.	0,54 euros/hab.

⁷ Ce budget comprend les programmes de coopération décentralisée, les actions d'éducation au développement, le dispositif d'accompagnement financier des associations de solidarité internationale, la promotion de la mobilité internationale des jeunes (755 000 €), le soutien aux projets européens, aux projets transfrontaliers, etc. Ce budget ne comprend pas les déplacements de délégation d'élus ou agents d'Ile et Vilaine à l'étranger, l'aide d'urgence.

Les domaines concernés

□ Selon les niveaux de collectivités :

- En fonction des compétences des collectivités
- Education, jeunesse
- Santé
- Développement local
- Développement urbain/développement rural
- Eau, assainissement
- Développement institutionnel
- Tourisme responsable

Les modalités d'action auprès des collectivités partenaires

- Technique: construction d'école
- Matériel : fourniture de livres
- Institutionnel :
 - Formation des élus et des agents de la collectivité
 - Appui à la gestion de la collectivité
 - Appui au processus de décision
 - Élaboration de plan de développement communal
 - Suivi électoral (Palestine)

Les impacts dans la collectivité française

- Ouverture aux habitants et sensibilisation du territoire aux questions internationales
- Renforcement de l'intégration locale et lutte contre les exclusions
- Evolution des modes de gouvernance et logiques de développement durable
- Animation de la vie locale
- Enrichissement de la vie culturelle
- Gain d'image et de notoriété

La notion de réciprocité

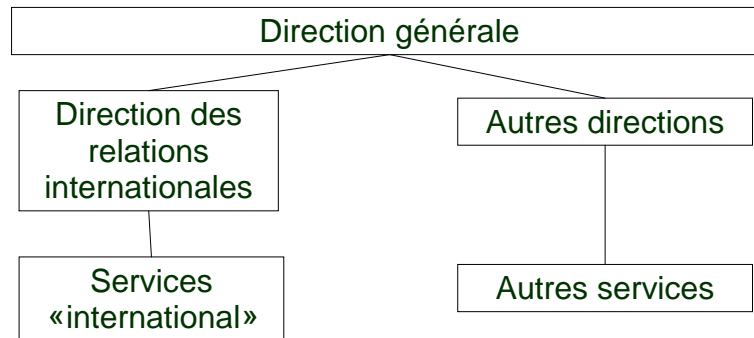
- Base de la coopération décentralisée :
 - Attentes spécifiques de chaque partenaire
 - Apports spécifiques de chaque partenaire
 - Projets communs
- Mais,
 - Déséquilibres fréquents « nous apportons »
 - Difficultés administratives pour l'accueil des partenaires

L'organisation locale de la coopération décentralisée

- En externe :
 - Les comités de jumelage (historique) : conventionnement avec une association
 - Un Comité de jumelage par pays
 - Un Comité des jumelages
 - Les partenaires locaux
 - Associer des partenaires locaux pour la réalisation des objectifs de la coopération décentralisée
 - Déléguer à des acteurs, locaux ou non, tout ou partie des actions

L'organisation de la collectivité

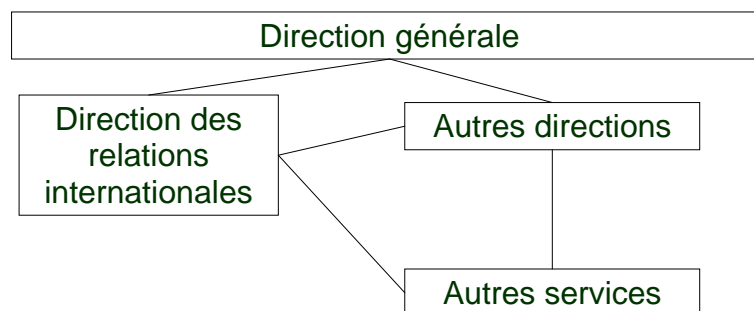
- Selon le principe de libre organisation des collectivités :



Modèle « ministère des affaires étrangères »

Organisation (2)

- *Modèle transversal*



L'organisation locale de la coopération décentralisée (2)

- Au niveau des élus
 - Grande diversité de situation :
 - le chef de l'exécutif (maire, président),
 - un adjoint en charge uniquement de la Coopération décentralisée,
 - un adjoint en charge d'une autre délégation + coopération décentralisée

En résumé

- La coopération décentralisée, c'est :
 - Un engagement **politique de la collectivité territoriale**
 - **Avec une convention**
 - **Qui s'inscrit dans la durée**
 - **Et qui implique les différents acteurs des territoires concernés**